

EURS
al

35c la livre.
35c la livre.
34c la livre.
33c la livre.

18 1/2c la livre.
17 1/2c la livre.
16 1/2c la livre.

à \$14.00 la tonne.
à \$13.00 la tonne.

55c la douzaine.
48c la douzaine.
43c la douzaine.
38c la douzaine.
40c la douzaine

\$1.05 par 80 lbs.
\$1.05

\$1.05
\$1.15

\$0.95 par 90 lbs.
\$0.95
\$1.05

capitales demandent
monder leur charte:
rères, St-Hyacinthe,
rène, Iberville, Thur-

sions scolaires, celles
Outremont et Saint-
l'autorisation de faire

dien annonce la cons-
au Cap de la Made-

lodd pour
grandement
dame de Québec

usage pour douleurs
s a trouvées très
santes

inville, P. Q., 8 jan-
ille Cécile Dion, une
e de cet endroit, fait
armée des femmes
issantes qui ont en-
Dodd pour les Reins
collecentes. Elle écrit:
ment de douleurs aux
entièrement soulage
Pilules de Dodd pour

les Pilules de Dodd
reconnues comme le
mes souffrantes.
es meilleures données
soulagement le plus
que du monde aujour-
permet au patient de
du mal et de choisir
plus certain de le
est connu depuis
le traitement aux
les Reins.
odd pour les Reins
t sur les Reins.
par tout l'univers le
rce que des personnes
essayées et les ont
9 et 23 jan.

CHIMIQUES
re qualité

ties.
rix du marché.
listes de prix.

les Français
TÉE

Couronne

te, Chambre 303,
Québec

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Letarte & Rioux, avocats du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le Journal: 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

INDEMNITÉS AUX ÉLEVÉS DE MOUTONS.—(Réponse à H. A.).—Q. Un contribuable a fait signer une requête pour imposer une taxe sur les chiens de la municipalité. Cette requête a été signée par vingt-cinq contribuables et elle demande un règlement de taxe spéciale dans le but d'indemniser les propriétaires ou éleveurs de moutons de la municipalité dont les animaux subiraient des dommages par le fait des chiens.

1. Je voudrais savoir si, en vingt-cinq signatures peuvent exiger la taxation de ce règlement.
2. Si la municipalité peut adopter un règlement lorsque les autres contribuables s'y opposent.
3. Si les signatures qui ne possèdent aucun mouton ont le droit de signer une telle requête.
4. Si les signatures qui ont signé une telle requête peuvent, après réflexion, signer une contre-requête, pour empêcher l'adoption de ce règlement?

R. Les Statuts révisés de la province de Québec qui pourvoient à un règlement à l'effet d'indemniser les propriétaires de moutons en taxant les chiens de la municipalité, ne distinguent pas à savoir si les signatures sont ou ne sont pas éleveurs de moutons; il suffit que la requête soit signée par vingt-cinq contribuables. Ajoutons que dans ce cas il n'est pas laissé à la discrétion de la municipalité d'adopter un tel règlement, mais qu'elle doit nécessairement accorder la requête ainsi libellée, et que si elle refuse de le faire, elle peut être contrainte à passer un tel règlement par un mandamus qui est une procédure spéciale pour obliger un pouvoir public ou un officier public à remplir une obligation que lui impose la loi. Même si tous les autres contribuables de la municipalité en dehors des signataires s'opposent à un règlement, celui-ci doit être néanmoins adopté.

La contre-requête ne nous paraît pas avoir un grand effet, puisque la requête, telle que présentée, doit être prise en considération. À moins qu'il ne soit établi que les signatures qui y sont portées sont fausses ou obtenues sous de fausses représentations.

A PROPOS DE TESTAMENT.—(Réponse à C. S.).—Q. Un individu est décédé laissant certains biens dont il a disposé par le testament notarié. Le légataire universel a dû produire ce testament à la banque pour prendre possession de l'argent liquide déposé par le défunt. Le testament était régulièrement enregistré avec toutes les formalités légales en pareils cas. La banque refuse maintenant de remettre ce testament à l'héritier, bien qu'il lui ait remis le montant en argent qu'il avait le droit de retirer en sa qualité. La banque pouvait-elle agir ainsi?

R. Il nous paraît extraordinaire que la banque puisse prétendre retenir un acte authentique dans lequel elle n'a aucun intérêt si ce n'est l'intérêt absolument secondaire et après qu'elle a eu reconnu l'héritier comme le représentant légal du défunt. Nous croyons que notre correspondant peut insister pour se faire remettre ce testament et qu'il aura droit d'en exiger la remise.

CORRECTION DANS LES ÉCOLES.—(Réponse à J. D.).—Q. Une institutrice a frappé un élève qui refusait de lui obéir; elle l'a frappé sur le cou, mais sans lui infliger de blessure. Le père, elle l'a congédié de l'école. Le père de l'enfant ainsi corrigé a menacé l'institutrice de procédures et finalement veut s'attaquer à la corporation scolaire en dommages. Il est à remarquer que la corporation scolaire de même que l'institutrice est prête à recevoir l'enfant de nouveau à l'école en autant qu'elle se conduira en accord avec les règlements et qu'elle se soumettra à la direction de l'institutrice. Que doit-on penser des droits du père et de la conduite des parties intéressées?

R. Dans notre opinion, le droit de réclamer des dommages soit à l'institutrice soit à la corporation scolaire n'existe que dans le cas où l'institutrice, dans l'exercice de ses fonctions, a blessé un élève ou lui a infligé des marques du coup. Il ne faut pas oublier que le paragraphe 16 de l'article 227 des règlements du comité catholique de l'instruction publique donne le droit aux instituteurs de corriger modérément les élèves qui sont réfractaires à leur enseignement et

lorsque jugé nécessaire dans leur intérêt. Cependant, le même règlement ajoute que les instituteurs doivent autant que possible éviter les punitions corporelles et dans le cas où elles deviennent nécessaires, ils doivent éviter de frapper les élèves à la tête ou à la figure, soit avec les mains, soit de toute autre manière.

D'autre part, il est indiscutable que l'instituteur n'est pas obligé de garder à l'école un élève qui refuse de se soumettre ou qui devient pour les autres élèves un sujet de désordre ou de scandale. Dans le présent cas, nous ignorons s'il y a eu blessure ou non, mais nous croyons comprendre qu'il y a eu seulement correction modérée; nous ne voyons donc pas en quoi la corporation ou l'institutrice devrait répondre à une action en dommages. Nous croyons également que si la corporation scolaire reprend l'enfant à l'école elle aura le droit de la congédier de nouveau, si elle refuse de se plier à la discipline générale de son école.

DOMMAGES.—(Réponse à J.-A. L.).—Q. A l'été, un commerçant de bois a coupé du bois sur une terre voisine de chez nous, et ne connaissant pas les lignes de bornage les a dépassées, et il a coupé dix cordes de bois sur mon terrain. Il veut me donner que \$5.00 de la corde; si je dois demander plus, vu que je ne voulais pas couper de bois à présent?

R. Les dommages peuvent être calculés, par experts, dans un tel cas, c'est-à-dire que, dans notre opinion, on ne doit pas tenir compte de l'intention du propriétaire, mais bien de la valeur réelle du bois au moment où il a été coupé. C'est à notre correspondant à faire évaluer en conséquence et à déterminer ainsi si l'offre du commerçant qui est entré sur son terrain est raisonnable ou non.

VOS IMPRIMÉS

POUR VOTRE COMMODITÉ

nous mettons à la disposition de la clientèle de la campagne et du district, notre service d'impression. Nous sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impressions, entre autres:

FORMULES, LETTRES DE
EN-TÊTES DE LETTRES, FAIRE-PART,
CIRCULAIRES, FACTURES, Etc., Etc.
Nos prix sont modiques. Demandez cotations.
Prompte livraison.

LE "SOLEIL" Ltée

(Département de l'imprimerie)

PHONOGRAPHE GRATIS

Phonographe avec vrai moteur. Joue chante, parle sur tous les disques. Construction solide, marche douce. Magnifique ornement. Amusera toute la famille. **GRATIS** pour la vente de 30 gravures d'art à 10c. chacune.

BLUINE MFG. Co., 5115 Mill St., Concord Jct., Mass. U. S. A.

ARGENT A PRÊTER

Argent à prêter et à placer sur hypothèques et autres garanties, en ville et à la campagne, aux particuliers, aux fabricants et aux municipalités.

E. POISSEAU PICHÉ

NOTAIRE

Prêts et Placements

80 rue St-Pierre, Québec, Tél. 2-3200

Faites de plus gros profits avec vos vaches

Modernisez votre ferme et faites plus d'argent. Fournissez au public et aux gros distributeurs du lait pur. Voici comment — avec l'aide du béton.

Organisez-vous pour construire avec ce produit moderne. Abritez votre troupeau dans une étable sanitaire, facile à nettoyer ayant un plancher en béton. Installez un réservoir réfrigérant et autres commodités qui vous feront une réputation.

Une installation moderne signifie des prix plus élevés et de plus gros profits. Demandez que l'on vous envoie gratuitement votre copie du livre intitulé "Le Béton sur la Ferme Laitière" qui vous apprendra comment construire les installations qu'il vous faut exactement pour vous assurer un marché plus stable et plus profitable pour votre production. Envoyez le coupon aujourd'hui.

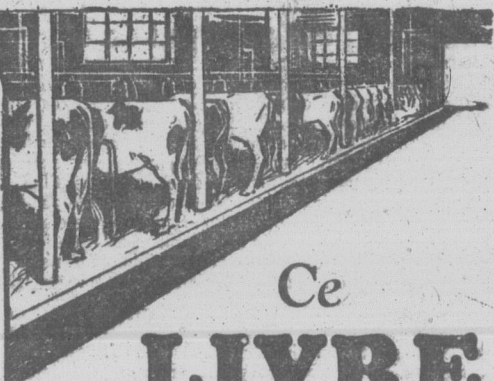
Canada Cement Company Limited
2251 Edifice du Canada Ciment
Carré Phillips Montréal

Bureaux des ventes
Montréal Toronto Winnipeg Calgary



LE BETON CANADA CIMENT EST PERMANENT

L'on peut se procurer du Ciment Canada chez plus de 2,000 marchands dans presque toutes les villes et villages du Canada. Si vous ne trouvez pas un marchand à proximité de chez vous écrivez à notre Bureau des ventes le plus proche.



Ce
LIVRE gratuit
vous apprend comment



Canada Cement Company Limited
2251 Edifice Canada Cement Company, Montréal
Envoyez-moi gratuitement votre livre—

☐ Le Béton sur la Ferme Laitière.
☐ L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur.

(Nom)

(Adresse)